

Handicap : se donner les moyens de ses ambitions

Diffusé le 24 mars 2024 dans l'émission Zone Interdite, le reportage « Dossiers noirs du handicap » dénonce l'accompagnement – ou plutôt l'absence d'accompagnement – auquel font face nombre d'enfants en situation de handicap. Manque de moyens pour transformer l'école, déficit de « places » dans les établissements spécialisés, parents désœuvrés, exils en Belgique... Face à ces constats déjà connus, la CNAPE invite les responsables politiques à faire la preuve de leurs ambitions.

La CNAPE exprime sa complète reconnaissance envers l'engagement des professionnels qui se dévouent, quotidiennement, pour soutenir le développement des enfants handicapés. En effet, le système défaillant et carencé dans lequel ils opèrent contribue largement à la perte de sens et à la crise d'attractivité des métiers que nous traversons actuellement, à l'instar des établissements et services de la protection de l'enfance, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Dans ce contexte, les travailleurs sociaux rivalisent d'inventivité pour construire des réponses en faveur des enfants.

Si les contrôles sont essentiels pour garantir la qualité d'accompagnement et prévenir les dérives, ils ne font pas une politique pour lutter contre les carences dénoncées par l'émission. **Les établissements et les services du secteur médico-social enfant ne sont que le bout d'une chaîne de défaillances, et l'ambition de l'action publique doit être de s'attaquer à tous ses maillons.**

À ce titre, la CNAPE fait plusieurs constats :

- Tendre vers une société inclusive et bienveillante pour tous doit comprendre l'objectif de faire évoluer l'enfant handicapé dans le milieu ordinaire, tant que la réponse à ses besoins fondamentaux est garantie. Retirer des enfants du milieu spécialisé vers le milieu ordinaire, sans moyens adaptés, sans professionnels formés, mais toujours au nom du virage inclusif, est une dénaturation de cet objectif qu'il faut dénoncer ;
- Les enfants en situation de handicap sont nombreux à bénéficier, de surcroît, d'une mesure de protection de l'enfance. Ce « continent oublié », comme l'a nommé le Président de la République, doit faire l'objet de réponses spécifiques pour prévenir ces situations de double vulnérabilité et pour limiter la maltraitance institutionnelle que ces enfants sont davantage susceptibles de subir.

Les annonces de la dernière Conférence nationale du handicap, dont la création de « 50 000 solutions », parmi lesquelles des IME dans les écoles, ou la création d'un « service public du repérage précoce », sont des premiers pas pour pallier les lacunes existantes et éviter tant les risques de maltraitance que les pertes de chance pour les enfants. Près d'un an après ces annonces, nous attendons des précisions rapides sur la feuille de route qui permettra leur concrétisation.

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet

01 45 83 07 00

06 11 24 72 16

z.bouvet@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.